

NON À LA PRIVATISATION EN SANTÉ!

Le SCFP NB s'oppose à la décision du gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB) de confier la gestion du Programme extra-mural et de Télé-Soins. Nous nous rallions à l'affirmation du PDG du réseau de santé Vitalité, qui a déclaré que la vente de la gestion, comme dans le cas de Sodexo, est une privatisation pure et simple. Qui dit privatisation dit toujours perte de pouvoir public. Il est inacceptable que les libéraux veuillent démanteler notre système de santé.



FAITS IMPORTANTS SUR L'ACCORD GNB-MEDAVIE

Non-respect de l'autorité du réseau de santé

La direction de Vitalité a dit non à toutes les privatisations, mais Brian Gallant a tout de même enfreint à deux reprises (Sodexo et Medavie) l'autorité des administrateurs élus et nommés du réseau de santé. Gallant ne respecte pas sa propre *Loi sur les régies régionales de la santé*.

Une privatisation coûteuse

Cette privatisation ne génère pas d'économies à court terme ; celles à long terme sont incertaines. Le ministre de la Santé a lui-même déclaré que le contrat n'existe pas pour sauver de l'argent. Le gouvernement démantèle un programme public qui fonctionne bien pour le donner en cadeau au privé.

Une occasion en or, ratée intentionnellement

Cette année, le gouvernement Gallant a renouvelé le contrat de 10 ans d'Ambulance NB sans consulter la population. Les libéraux ont gâché une occasion en or pour ramener nos services d'ambulance à l'interne. Ils auraient pu réaliser une vraie intégration publique des services à domicile avec Télé-Soins et l'Extra-mural. C'est tout le contraire qui s'est produit : ils ont fait un « package deal » au privé.



Perte de contrôle public

En plus d'enlever au public son pouvoir de gérer ses services, la privatisation empêche une vraie transparence et imputabilité. Contrairement au gouvernement, Medavie peut refuser de partager des documents avec les journalistes et le public sous prétexte que cela serait « préjudiciable aux intérêts commerciaux ou financiers d'un tiers ». (Voir article 22, *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*). C'est ce qu'affirme Medavie avec la gestion interne d'Ambulance NB.

Perte d'expertise publique

Nos réseaux de santé perdront en capacité administrative et en expertise interne. Plutôt que de développer nos compétences de gestion « par nous et pour nous », l'expertise se développera au profit de l'entreprise, sur le dos des personnes vulnérables et des travailleurs. Toute innovation en gestion, qu'elle soit au niveau logistique, financier ou organisationnel, sera propriété intellectuelle de Medavie.

MOBILISONS-NOUS POUR RENVERSER LES PRIVATISATIONS !